

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2016-23 du Conseil d'administration relative au budget initial 2017,

Vu la délibération n° 2017-17 du Conseil d'administration relative aux subventions pour le financement des appels à projets, des CRPV, des CEIP, du CRAT et des plateformes de pharmaco-épidémiologie,

Vu la délibération n° 2016-11 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés, conventions et subventions,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2017 « Appels à projet associations ».

**ARTICLE 2 :** Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le 13/07/17  
En un exemplaire original

  
Dominique MARTIN  
Directeur Général

## Appel à projets associations édition 2017 – liste des projets retenus

Titre du projet	Établissement bénéficiaire	Financement ANSM
Plateforme d'information et d'échanges sur la réduction des risques liés à la consommation de Nouveaux Produits de Synthèse (NPS) vendus sur Internet – P 4	Association Auto Support des Usagers de Drogues (ASUD)	30 000 €
Enquête sur les difficultés pratiques des patients porteurs de pompe à insuline externe – P7	Fédération Française des Diabétiques (AFD)	20 000 €
Accompagnement des enfants et de leur famille dans la compréhension des nouvelles voies thérapeutiques des cancers pédiatriques – P10	Association des parents des enfants traités pour cancer à Gustave Roussy (ISIS)	15 000 €
Programme d'actions et d'information sur l'hydroencéphalie – P14	Association « Tête-en-l'air »	10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>